

TE38

BUREAU du 13 octobre 2025

DÉCISION N° 2025-099

Objet : Atelier énergie - Partenariat Des Mains en Or

Assistaient à la séance : Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Mesdames et Messieurs Jean-Marc LANFREY, Maryline SILVESTRE, Frédérique FERRARIS et Bernard JARLAUD, Vice-présidents thématiques, et Messieurs, Raymond CARCEL, Denis DELAGE, Maurice DELPHIN, Jean-Luc GARNIER, Bernard GUILLARME, François GUILLIER, Bernard JULLIEN, Patrick KAITANDJIAN, Jean-Michel LEFRANCOIS, Guido MARTOIA, Alain MEUNIER, Emmanuel MONTAGNON, Daniel PAILLOT, Gilbert POMMET, Jacques RABIET, Patrick ROSSI, Michel SALVI, Michel TOSCAN, Daniel TRICOIRE et Philippe ZUCCARELLO, membres du Bureau.

Vu l'article 2.7 des statuts de TE38 ;

« Des Mains en Or » propose l'animation d'un "Atelier Energie » à destination des citoyens (écoliers, adultes...), des élus ou agents territoriaux.

Cet Atelier a pour objectif de sensibiliser le public au fonctionnement du réseau électrique et aux enjeux de la transition énergétique à travers une maquette interactive. Il vise également à renforcer la cohésion sociale et valoriser le pouvoir des mains à créer en fédérant les participants autour d'un projet commun et porteur de sens.

Dans un contexte budgétaire contraint et en cohérence avec sa politique Sociale et Solidaire, Des Mains en Or souhaite rendre ces ateliers plus accessibles afin d'encourager leur diffusion auprès des habitants. Pour ce faire, Des Mains en Or envisage d'introduire un tarif réduit, facilitant ainsi leur mise en place et maximisant leur impact local, en particulier dans les territoires les plus modestes.

Afin de soutenir cette initiative, Des mains en Or sollicite TE38 pour l'obtention d'une subvention.

La 1^{ère} convention passée avec "Des Mains en Or" s'est avérée fructueuse, avec la réalisation de tous les "Ateliers Energie", des retours à TE38 qui a effectué un contrôle selon l'article 6 de ladite convention et qui répondent pleinement aux objectifs fixés initialement.

De ce fait, TE38 propose de poursuivre son investissement de sensibilisation en finançant 60 % du coût réel de l'animation dans la limite d'un montant maximum de 840 € HT et de l'enveloppe budgétaire, afin de favoriser leur réalisation.

Des Mains en Or s'engage, quant à lui, à proposer une réduction exceptionnelle supplémentaire de 200 € HT en sus, en cas de reste à charge trop élevé pour l'organisateur.

Cette participation vise à alléger le reste à charge de l'organisateur selon la répartition suivante :

	Coût initial (HT)*	Coût après subvention (HT)
1 animation dans une journée	800 € HT	120 à 320 € HT
2 animations dans une journée	1 000 € HT	200 € HT à 400 € HT
1 animation en week end et soirée	1 400 € HT	360 € HT à 560 € HT

**Les coûts initiaux des animations peuvent varier en fonction du nombre d'animateurs requis ou d'autres circonstances spécifiques. Toutefois, la subvention ne doit en aucun cas entraîner une augmentation du coût initial.*

Ce projet s'inscrivant pleinement dans les objectifs de sensibilisation et de mobilisation autour des enjeux énergétiques, il est proposé d'apporter une subvention de 30 000 € HT/an pendant 3 ans pour la réalisation de 50 animations environ par an réalisées sur le territoire où TE38 est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Dans la mesure où cette subvention constitue un « complément de prix », cette dernière est soumise à TVA.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

DÉCIDENT

- D'attribuer une subvention d'un montant prévisionnel de 30 000 € HT/an pendant 3 ans à Des Mains en Or pour la poursuite de son projet « Atelier Energie » ;



Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LACHAT



Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)